Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_052-DE

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Mairie de Laventie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 Juillet 2026

Délibération 2026.52

L'an 2026, le 02 Juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Laventie, Salon Montmorency, rue Delphin Chavatte, sur la convocation adressée par Nathalie DEBAISIEUX, maire de la commune, le 25 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 29
Nombre de présents : 28 / Nombre d'absents : 1 / Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 29

Madame DEBAISIEUX Nathalie
Monsieur DEMONT Eric
Madame MANCEY Véronique
Monsieur LAPLUME Joël
Madame COUSIN Sylvie
Monsieur VERDRON Laurent
Madame BOYET Juliette
Monsieur LEGILLON Sébastien
Madame DURIEUX Elise
Monsieur DEVEAUX Jean-Marie
Madame VASSEUR Ludivine
Monsieur SCHINDLER Jean-Joël
Madame VERPOEST Lucie
Monsieur WIART Bruno
Monsieur VANCAUWELAERD Philippe
Madame PEREL Marie-Cécile
Monsieur DUTOIT Michel
Monsieur COPIN Fréderic
Madame HART Isabelle
Madame CAPLIEZ Isabelle
Monsieur MARCHAL Cyril, absent, pouvoir à Monsieur Laurent VERDRON
Madame DONNET Jenny
Madame JESSEL Elodie
Monsieur MOUQUET Denis
Madame DESMAREZ Axelle
Monsieur MAQUET Christophe
Madame DUMONT Audrey
Monsieur GOBEYN Nicolas
Madame BUDENHULZER Noémie

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Verdron

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_052-DE

2026.52 Délibération relative à la prise en charge des dépenses au compte 6232 «Fêtes et cérémonies »

La trésorerie municipale a attiré l'attention de la commune sur le cas particulier des imputations aux compte 6232 « fêtes et cérémonies » qui doit être repris à chaque nouvelle mandature.

Si le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses, le comptable doit pouvoir exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour se faire il sollicite auprès de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant de telles dépenses au compte 6232.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- DECIDER de la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 «Fêtes et cérémonies» :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations et animations municipales, tels que, par exemple : fête du patrimoine, fête nationale, fête de la musique, repas des aînés, accueil des nouveaux arrivants, fête des associations….

- Buffets, boissons,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, colis de Noël, bons pour le Noël du personnel, bons pour les fêtes des mères, fêtes communales…

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 «Fêtes et cérémonies» :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations et animations municipales, tels que, par exemple : fête du patrimoine, fête nationale, fête de la musique, repas des aînés, accueil des nouveaux arrivants, fête des associations….

- Buffets, boissons,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, colis de Noël, bons pour le Noël du personnel, bons pour les fêtes des mères, fêtes communales…

Nombre de votants : 29
Nombre de vote pour : 29
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_052-DE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa et contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Fait à LAVENTIE, le 02 Juillet 2026.

Le Maire de Laventie,
Nathalie DEBAISIEUX

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Laurent Verdron

MAIRIE DE LAVENTIE
62840